

Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse



Chevreuse – Choisel – Dampierre en Yvelines – Le Mesnil St Denis – Levis St Nom – Milon la Chapelle – Senlisse – St Forget – St Lambert des Bois – St Rémy lès Chevreuse

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMPTE RENDU de la séance du MARDI 15 AVRIL 2014

Date de convocation : 7 avril 2014 - Date d'affichage : 7 avril 2014

Nombre de délégués : En exercice : 35 - Présents : 32 - Votants : 35

L'an deux mille quatorze, le quinze avril à 20h00, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes, sous la Présidence de Monsieur Michel ROMAIN, Doyen d'âge

ETAIENT PRESENTS :

CHEVREUSE : Claude GENOT, Anne HERY LE PALLEC, Bernard TEXIER, Philippe BAY, Sébastien CATTANEO

CHOISEL : Alain SEIGNEUR, Frédéric JULHES

DAMPIERRE EN YVELINES : Jean-Pierre DE WINTER, Ghyslaine WOLFF, Philippe BOSSEAU

LE MESNIL ST DENIS : Evelyne AUBERT, Daniel DOUX, Michel ROMAIN, Aimeric D'ANNOVILLE, Quentin ABOUT

LEVIS ST NOM : Anne GRIGNON, Jean-Pierre MOREL, Anne BERGANTZ

MILON LA CHAPELLE : Jacques PELLETIER, Pascal HAMON

SENLISSSE : Jacques FIDELLE

ST FORGET : Jean-Luc JANNIN, Jean-Pierre POLUS

ST LAMBERT DES BOIS : Bernard GUEGUEN

ST REMY LES CHEVREUSE : Agathe BECKER, Michel DECHELOTTE, Claudine ROBIC, Bernard ODIER, Céline PERRIN, Jean-Louis BINICK, Dominique BAVOIL

POUVOIRS :

Véronique DEZ (Le Mesnil St Denis) donne pouvoir à Evelyne AUBERT

Yannick LEBRETON (Senlisse) donne pouvoir à Jacques FIDELLE

Danielle TACYNIAK (St Lambert des Bois) donne pouvoir à Bernard GUEGUEN

Caroline VON EUW (Chevreuse) donne pouvoir à Claude GENOT

Madame Anne GRIGNON a été nommée Secrétaire de séance.

Monsieur Jean-Pierre DE WINTER, Maire de la Commune de Dampierre en Yvelines, adresse à tous les membres présents un discours de bienvenue.

Le Président ouvre la séance à 20h00.

Il procède à l'appel nominatif des Conseillers Communautaires et déclare le Conseil installé.

Il cède sa place à Monsieur Michel ROMAIN, doyen d'âge, afin que ce dernier préside le Conseil Communautaire pour les opérations de vote pour l'élection du nouveau président.

Monsieur Michel ROMAIN :

- Prononce un discours d'introduction dont le texte est joint au présent procès-verbal.
- Procède à l'appel nominatif des 35 Conseillers Communautaires : 31 présents et 4 pouvoirs. Le quorum étant de 18, le Conseil peut valablement procéder au vote.
- Nomme deux assesseurs : Mrs Quentin ABOUT et Jean-Pierre MOREL.
- Demande qui fait acte de candidature pour la présidence. Deux candidats se nomment : Madame Agathe BECKER et Monsieur Jacques PELLETIER.
- Demande à chaque candidat de bien vouloir donner les raisons de leur candidature, il donne la parole à Madame Becker.

Madame Agathe BECKER présente et explique sa vision sur le fonctionnement et le devenir de la Communauté de communes.

Après quoi Monsieur Michel ROMAIN donne la parole à Monsieur Pelletier qui fait un discours pour expliquer pourquoi il présente sa candidature.

Pour nous écrire : CCHVC – Chemin des Regains – 78460 CHEVREUSE

9, Grande Rue – 78720 Dampierre-en-Yvelines – Tél. : 01 30 52 83 83 – Fax : 01 30 52 91 17 – Mail : cchvc78@orange.fr

SIRET : 200 033 173 00028 – Code APE : 84.11Z

Monsieur Michel ROMAIN, assisté des deux assesseurs, procède aux opérations de vote du président :

1^{er} TOUR DE SCRUTIN

Inscrits : 35

Votants : 35

Majorité absolue : 18

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 35

Bulletins blancs : 1

Agathe BECKER : 17

Jacques PELLETIER : 17

Il est procédé à un 2^{ème} TOUR DE SCRUTIN

Inscrits : 35

Votants : 35

Majorité absolue : 18

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 35

Bulletins blancs : 0

Agathe BECKER : 17

Jacques PELLETIER : 18

Monsieur Jacques PELLETIER est élu Président de la Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse à la majorité absolue au 2^{ème} tour (18 voix) et a été immédiatement installé à 20h50.

Le procès-verbal de l'élection est joint au présent document.

Après avoir été élu, Monsieur Jacques Pelletier prend la présidence de la séance.

Il remercie Monsieur Michel ROMAIN pour le sérieux, la rigueur et la qualité dans la conduite de la séance d'élection du président.

Il remercie l'assemblée de la confiance qui lui a été apportée et, se tournant vers Madame Agathe BECKER, lui exprime son souhait de travailler en étroite collaboration avec elle.

Reprenant l'ordre du jour, le Président précise que ce dernier doit être modifié ; en effet, l'ordre du jour comportait outre l'élection du Président, l'élection du bureau et l'élection des Vice-présidents.

Le Président fait état d'informations qui lui ont été communiquées très récemment lui apprenant que le Tribunal Administratif de Melun avait prononcé un jugement du 12 novembre 2013 au terme duquel les modalités de désignation des Vice-présidents devaient être conduites de la manière suivante :

- le Conseil Communautaire doit d'abord prendre une délibération pour fixer le nombre de Vice-présidents puis attendre que cette délibération soit devenue exécutoire avant de désigner nommément les Vice-présidents.

Pour que la décision soit exécutoire, celle-ci doit être transmise au contrôle de légalité de la Préfecture et est transmise à chacune des communes de l'intercommunalité.

De ce fait, la détermination du nombre des Vice-présidents et leur désignation nominale ne peut pas se faire dans la même séance.

Il précise avoir pris contact avec la Préfecture de Versailles qui lui a confirmé cette disposition et recommande d'organiser 2 séances.

En conséquence, lors de la présente réunion du conseil du 15 avril 2014, il est demandé aux Conseillers de voter le nombre de Vice-présidents et le Conseil Communautaire sera convoqué une nouvelle fois dans les plus brefs délais pour élire nommément les Vice-présidents.

Il rappelle, en outre, que les délais sont contraints car la CCHVC doit voter son budget et également les taxes et ce, avant le 30 avril.

Le Conseil Communautaire prend acte et accepte cette modification.

Le Président rappelle l'article 4 des statuts : « le nombre de membres du bureau est fixée par le Conseil Communautaire de telle sorte que chaque commune y ait au moins un représentant et que les Vice-présidents sont dans la limite maximum fixée par la loi ».

Il ajoute que, selon la disposition de la charte qui avait été signée par les Maires lors du précédent Conseil, le nombre de membres du bureau était de 16, c'est-à-dire un membre par commune plus deux membres supplémentaires pour les communes dont le nombre d'habitants dépasse 5000.

En application de cette règle, les communes de Saint-Rémy-lès-Chevreuse, le Mesnil Saint-Denis et Chevreuse disposent de trois représentants au bureau ; un seul représentant pour les autres communes.

Il informe également le Conseil Communautaire que les dispositions législatives ont changé depuis la création de la CCHVC le 1^{er} janvier 2013. À cette époque, le nombre maximum de Vice-présidents devait être de 20 % du nombre des Conseillers, soit dans notre cas 7.

Aujourd'hui, et si le Conseil le décide à raison des deux tiers des voix, ce nombre peut être porté à un chiffre supérieur à 7 avec un maximum de 30 % des Conseillers, soit dans notre cas 10.

A la suite d'une réunion qui s'est tenue le samedi 12 avril 2014 entre tous les Maires des communes de la CCHVC, le Président informe le Conseil Communautaire que les maires souhaitent que le nombre de Vice-présidents soit porté à neuf.

Madame Anne HERY LE PALLEC exprime sa surprise devant cette proposition inattendue faite par le Président.

Le Président est, de son côté, surpris par la remarque de Madame Anne HERY LE PALLEC puisque précisément cette disposition avait été proposée et acceptée lors de la réunion des Maires du 12 avril dernier.

Monsieur Bernard GUEGUEN précise que c'est lui-même qui, lors de la réunion du 12 avril, avait proposé l'idée d'avoir neuf Vice-présidents afin que chacune des 10 communes puisse être représentée au sein du bureau par le Président du Conseil ou un Vice-président d'où le nombre de neuf.

Monsieur Claude GENOT estime que les réunions entre Maires n'ont pas de valeur et qu'à l'avenir, il ne devrait plus s'en tenir.

Monsieur Philippe BOSSEAU fait remarquer qu'il convient d'avoir un peu de temps pour que les informations circulent auprès de l'opposition dans les conseils municipaux.

Madame Agathe BECKER rappelle que c'est elle qui a souhaité cette réunion du 12 avril.

Monsieur Jacques PELLETIER précise qu'avant que le Conseil Communautaire ne soit installé, et avant que le bureau ne soit nommé, il ne voyait pas bien qu'elles autres personnes que les Maires pouvaient, préalablement à toute élection, soumettre des idées aux décisions du premier Conseil.

Monsieur Aimeric D'ANNOVILLE précise que la désignation du nombre de Conseillers n'est pas prévue à l'ordre du jour. Le Président lui répond que l'ordre du jour prévoit l'élection des Vice-présidents, ceci induit forcément leur nombre.

Monsieur Jean-Pierre POLUS exprime sa surprise devant le nombre de personnes qui pourraient siéger dans ces organes. En effet, il rappelle que l'intercommunalité est là pour mutualiser, déterminer et diminuer les coûts des charges de chaque commune ; augmenter le nombre d'intervenants ne lui paraît pas générateur de diminution de coût.

Monsieur Michel DECHELOTTE confirme ce qui vient d'être dit et regrette le nombre important de Conseillers dans la communauté et aussi dans les conseils municipaux.

Le Président rappelle que ces nombres sont fixés par la loi et que ni les Conseils municipaux ni le Conseil Communautaire ne peuvent les changer. Comme aucune indemnité n'est versée, ni au président, ni aux vice-présidents, il précise que l'augmentation de leur nombre est sans incidence sur les coûts de fonctionnement de la CCHVC.

Une discussion s'instaure sur le nombre de Vice-présidents.

Madame Evelyne AUBERT propose que le nombre de Vice-présidents soit égal au nombre de compétences ou sous-compétences qui sont énumérées en page 3 des statuts et il y en a 7.

Le Président fait observer qu'il y a aussi les compétences « voiries transports » et « déplacements », citées en page 4, ce qui conduirait à avoir des Vice-présidents supplémentaires, retrouvant ainsi le nombre de neuf.

Finalement puisque l'ensemble des Conseillers est d'accord sur le nombre de sept, il convient de voter pour savoir si le Conseil Communautaire souhaite ou non qu'il y ait neuf Vice-présidents au lieu de sept.

Au préalable le Président propose au Conseil communautaire de voter un nombre de membres du bureau égal à 16. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Il rappelle que, pour que le nombre de Vice-présidents soit porté de sept à neuf, il convient que cette proposition recueille au moins les deux tiers des voix des membres du Conseil communautaire, soit 24 voix.

Il demande donc aux Conseillers de se prononcer sur le fait de passer le nombre de Vice-présidents de sept à neuf. 14 Conseillers votent « contre » cette proposition qui, de ce fait, n'obtient pas la majorité des deux tiers. Cette proposition est donc rejetée.

Le nombre de Vice-présidents sera donc de sept.

Le Président, avec l'ensemble des Conseillers Communautaires, fixe la date du prochain Conseil au mardi 29 avril 2014 à 20h00 au Foyer Rural de Dampierre en Yvelines. Au cours de cette séance, les Vice-présidents et les membres du bureau seront élus.

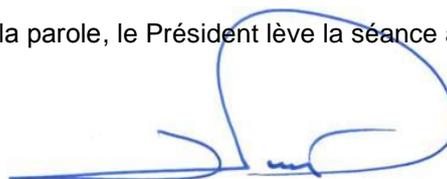
Comme écrit précédemment, sachant qu'aucun organe de gouvernance autre que le Conseil n'existe à ce jour, le Président propose aux Maires de se réunir à la Mairie du Mesnil Saint-Denis le lendemain, mercredi 16 avril 2014 à 20h15 en vue de préparer la séance du prochain Conseil.

Cette proposition est acceptée.

Monsieur Claude GENOT précise qu'il ne pourra pas assister à cette réunion, mais que Madame Anne HERY LE PALLEC, première adjointe sera présente.

Monsieur Bernard GUEGUEN précise également qu'il sera absent, mais qu'il pourra participer à la réunion par téléphone.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le Président lève la séance à 22h00.



Jacques PELLETIER
Président

Page d'émargement des Conseillers Communautaires